

## Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 26 septembre 2014

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 15, présents 13, votants 13. Etaient excusés : M. Jacques HUMBERT et M. Henri DEMOND.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

### A l'ordre du jour :

Convention avec la Communauté de Communes Haut-Bugey, Commission Communale des Impôts Directs, Location logement communal, Accroissement saisonnier d'activité, Tarifs cantine (cas particuliers), Questions diverses.

### Convention avec la Communauté de Communes Haut-Bugey

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention entre la commune et la Communauté de Communes Haut-Bugey pour l'attribution d'un fonds de concours relatif aux travaux de réfection de voirie sur l'itinéraire emprunté par le Tour de France. Elle a pour objet de définir les dispositions administratives et financières de la réalisation des travaux et de l'attribution du fonds de concours.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

### Commission Communale des Impôts Directs

Vu l'article 1650 du Code Général des impôts, le conseil municipal dresse la liste de contribuables de la commune à soumettre au directeur des services fiscaux afin de composer la Commission communale des impôts directs.

### Location logement communal

Le conseil décide de signer un nouveau bail avec Mme Solange DESPRES à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 et fixe le prix de location à 468.36 euros mensuels.

### Accroissement saisonnier d'activité

Afin d'organiser des activités sportives lors des Temps d'Activités Péri-éducatifs (TAP), il y a lieu de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'animateur à temps incomplet.

### Tarifs cantine (cas particuliers)

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs particuliers de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 :

- |                                    |                   |
|------------------------------------|-------------------|
| - Repas adultes                    | 4,70 €            |
| - Commande de repas sous 48 heures | Surcoût de 1,00 € |

### Questions diverses

Le conseil municipal prend connaissance :

- du rejet, par la Cour de cassation, du pourvoi formé par les consorts Poncet contre l'arrêt de la cour d'appel de Lyon en date du 5 mars 2013,
- d'un courrier du Foyer Rural mettant fin au bail de la salle arrière de la mairie,
- de l'attribution d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 14 655 euros pour les travaux d'aménagement du cimetière,
- d'un courrier faisant part d'une demande d'échange de terrain communal,
- d'un devis de la société Cuny pour le remplacement des éléments de cuisine de la salle des fêtes.

La séance est levée à 23 heures 00.  
Ainsi fait et délibéré en séance.  
Affiché le 30 SEP. 2014

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

